

Ajustement dans le document : cahier des charges

Ajustement # 1 : Page 6, point 3.2.1 :

3.2.1 Construction de 3 micro-réseaux électriques de transmission et distribution dans les communes de Vallières, Capotille et Mont-Organisé.

- Installation d'haubans
- Installation de lampes de rue connectée sur le réseau
- Installation de poteaux en béton/**bois 30'-CI5**
- Installation de poteaux en béton/**bois 35'- CI5**
- Installation de poteaux en béton/**bois 40'- CI5**
- Installation de transformateurs de 10 - 25 kVa : 13.2kV. /120-240V
- Installation de transformateurs de 37.5 kVa : 13.2kV. /120-240V
- Installation de transformateurs de 50 kVa : 13.2kV. /120-240V
- Montage de normes triphasées
- Montage de normes monophasées
- Tirage de lignes monophasées MT
- Tirage de lignes triphasées MT
- Tirages de lignes BT principales
- Tirage de lignes BT pour le branchement des clients (dépendra de liste définitive de clients)

Ajustement # 2 : Page 10, modification point 7

7- Calendrier et Durée des travaux

- Les délais d'exécution maximale pour les travaux sont de 6 mois au lieu de 4 mois
- Le calendrier d'exécution doit être présenté sur une période maximale de 6 mois.

Ajustement # 3 : Page 12, modification point 10.1

10 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

10.1 Les Poteaux

Pour Capotille :

Les poteaux seront en béton Pour la classe et l'installation des poteaux, on doit satisfaire les normes PO-105 et l'annexe A, PO-104 et l'annexe A des normes de l'Ed'H. Ils doivent être bien implantés pour accroître la stabilité et la sécurité des monteuses.

Pour Mont-Organisé et Vallières :

Les poteaux seront en bois traité. Pour la classe et l'installation des poteaux, on doit satisfaire les normes PO-105 et l'annexe A, PO-104 et l'annexe A des normes de l'Ed'H. De plus, les poteaux doivent avoir le type et traitement spécifiés ci-dessous (de qualité similaire ou supérieure) :

- Type: SOUTHERN YELLOW PINE ANSI 05.1
- Traitement : 45# PENTACHLOROPHENOL AWPA C-4

Ils doivent être bien implantés pour accroître la stabilité et la sécurité des monteuses.

Ajustement # 4 : Page 13, ajout point 10.10 ; 10.11 et 10.12

10.10 Neutre commun

Un conducteur neutre commun doit parcourir tout le réseau moyenne tension et basse tension mis à la terre.

Le conducteur neutre doit être relié à la terre (M.A.L.T) au moins tous les trois cents mètres, à chaque transformateur et aux fins des secondaires, dans un sol de conductivité électrique normale (Voir 1.08.1 pour plus de détails sur la mise à la terre de la norme PC-108).

10.11 Coupe-Circuit

En général, les coupe-circuits sont installés aux transformateurs de distribution, aux appareils majeurs et au départ de certaines dérivations de ligne.

Lorsqu'ils sont utilisés avec les transformateurs, ils sont reliés à ceux-ci et à la ligne moyenne tension par un fil no 4 Cu toronné, nu. On retrouve le calibre des fusibles à utiliser à la norme PR-301.

10.12 Lampes de rue (LED)

La localisation exacte des lampes sera effectivement clarifiée entre le maître d'ouvrage et le contractant, après discussion avec les responsables de la commune. Les lampes de rue doivent suivre les spécifications suivantes :

- Puissance : 40W
- Facteur de puissance ≥ 0.95
- Lumens ≥ 4000 lm,
- Efficacité ≥ 100 lm/W
- Protection IP65
- Incluant un contrôle photoélectrique pour éclairage automatique.